



PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF
(Ord. Police 47/Just 31 mai 1940)

L'an mil neuf cent cinquante *xix*....., le *4^{ème} mai*...
jour du mois de *avril*....., Nous *DUCENE Joseph*...
....., (grade) *Administrateur Territorial Assistant*.....,
à *Ruhengeri*..... avons constaté que le nommé *MAHINICURA*
fils de *Sabatwa* et de *Nyirauha*.....
originaire de *Mijove*..... résidant à *Buhesuka* Territoire
Bihera..... résidant à la colline *Nyansip*
Son... chef *Nabunye*... chef *Bu Kanda*
Uvumu, Territoire *Ruhengeri*, marié
Des aborigènes, marié père de 3 enfants
est... *et*... *manipule*... *cause* du
désordre sur les voies publiques et de ce
fait entrave la sécurité publique.....
.....

Conformément à l'Art.1 de l'Ordonnance de Police n°47/jus-
tice du 31 mai 1940, nous l'avons au jour, mois et an que
dessus arrêté et fait conduire à la prison de Ruhengeri.

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.

Ruhengeri, le *4/4/1956*.

L'Admin. Territ. Assistant.....

J. Ducene